Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA SOMME

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°2018-057

PUBLIÉ LE 13 SEPTEMBRE 2018

Sommaire

Préfecture de la Somme - Service de Coordination des Politiques Interministérielles

80-2018-09-12-002 - AP portant délégation en matière de gestion déconcentrée du budget de la DDSP (2 pages) Page 3

80-2018-09-12-003 - AP portant délégation en matière de gestion des personnels de la DDSP (2 pages) Page 6

Préfecture de la Somme - Service de Coordination des Politiques Interministérielles

80-2018-09-12-002

AP portant délégation en matière de gestion déconcentrée du budget de la DDSP

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈT DE LA SOMME

Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion déconcentrée du budget de la Direction départementale de la sécurité publique

Le Préfet de la Somme
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code des marchés publics ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

VU le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

VU le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Philippe DE MESTER préfet de la Somme ;

VU l'arrêté du 8 décembre 1993 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté ministériel du 22 mars 2018 nommant Monsieur David PREUD'HOMME, commissaire central, directeur départemental de la sécurité publique de la Somme ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation est donnée à Monsieur David PREUD'HOMME, directeur départemental de la sécurité publique de la Somme, pour signer les actes d'engagement juridique et de liquidation relatifs aux dépenses du programme 176 « police nationale de la mission sécurité ».

Article 2 : Le délégataire s'assurera que les actes pris dans le cadre de cette délégation sont conformes aux règles définies par le décret n°2006-975 du 1er août 2006, portant code des marchés publics.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. David PREUD'HOMME, la délégation de signature qui lui est conférée pourra être exercée par les fonctionnaires relevant de son autorité figurant sur une liste qui sera arrêtée sur sa proposition et qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Article 4 : Le présent arrêté applicable dès ce jour abroge et remplace l'arrêté préfectoral en date du 16 août 2018 portant délégation de signature (ordonnancement secondaire) à Madame Nathalie SKIBA, directrice départementale de la sécurité publique de la Somme.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture de la Somme, le directeur départemental de la sécurité publique de la Somme et le directeur régional des finances publiques de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Fait à Amiens, le 12 SEP. 2018

Le Préfet,

Philippe DE MESTER

Préfecture de la Somme - Service de Coordination des Politiques Interministérielles

80-2018-09-12-003

AP portant délégation en matière de gestion des personnels de la DDSP

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈT DE LA SOMME

Délégation de signature
en matière de gestion de personnels
Direction départementale de la sécurité publique

Le Préfet de la Somme
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n°66-492 du 9 juillet 1966 portant organisation de la police nationale ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique de l'État ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU le décret n°95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale :

VU le décret n°95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2006-1761 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints techniques des administrations de l'État ;

VU le décret n°2011-294 du 21 mars 2011 modifiant le décret n° 2004-1439 du 23 décembre 2004 portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Philippe DE MESTER préfet de la Somme ;

VU l'arrêté ministériel du 1er février 2018 nommant Monsieur Fabrice NAVARRO, commissaire central adjoint, directeur départemental adjoint de la sécurité publique de la Somme ;

VU l'arrêté ministériel du 22 mars 2018 nommant Monsieur David PREUD'HOMME, commissaire central, directeur départemental de la sécurité publique de la Somme ;

SUR proposition du préfet ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur David PREUD'HOMME, commissaire divisionnaire directeur départemental de la sécurité publique de la Somme, à l'effet de signer :

- les décisions de sanctions du 1er groupe (avertissement et blâme) s'appliquant aux fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

- les décisions de sanctions du 1er groupe (avertissement et blâme) s'appliquant au corps des personnels techniques de catégorie C placés sous son autorité ;

- les décisions de sanctions du 1er groupe (avertissement et blâme) s'appliquant au corps des personnels administratifs de catégorie C placés sous son autorité ;

- les décisions de sanctions du 1er groupe (avertissement et blâme) s'appliquant aux adjoints de sécurité de la police nationale placés sous son autorité.

Article 2 : En cas d'absence et d'empêchement de Monsieur David PREUD'HOMME, directeur départemental de la sécurité publique de la Somme, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée par Monsieur Fabrice NAVARRO, directeur départemental adjoint de la sécurité publique de la Somme.

Article 3 Le présent arrêté applicable dès ce jour abroge et remplace l'arrêté préfectoral en date du 3 février 2016 portant délégation de signature à Madame Nathalie SKIBA, directrice départementale de la sécurité publique de la Somme, en matière de sanctions disciplinaires.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Somme, la directrice départementale de la sécurité publique de la Somme, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 12 SEP. 2018

Le Préfet,

Philippe DE MESTER